

République du Bénin

Cour constitutionnelle

GREFFE



N° 015 / CC/GEC

CHAMBRE DES AUDIENCES PLENIERES
RÔLE DE L'AUDIENCE DU JEUDI 08 FEVRIER 2024

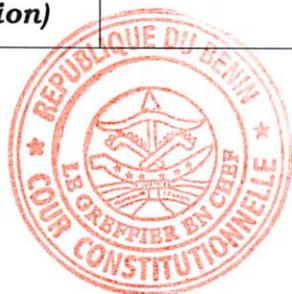
HEURE : 10 HEURES

**LIEU : Salle des audiences publiques de la Cour constitutionnelle
sise à Ganhi, avenue Gouverneur général PONTY à Cotonou**

N°	N° DU RECOURS	REQUERANT	REQUIS	OBJET	OBSERVATIONS
1.	2064/295/REC-23 du 08/11/2023 (Continuation)	Émeric P.S. ADJOVI	Président du Tribunal de première instance de Cotonou	Recours contre les ordonnances n°301/2023 du 19 octobre 2023 et n°304/2023 du 25 octobre 2023 du Président du TPI de Cotonou, pour violation de la Constitution.	
2.	0700/128/REC-23 du 31/03/2023	Ibrahim BAKAYOKO Issiaka SOKO	Juge d'instruction du 5 ^{ème} cabinet du TPI de Cotonou	Recours pour détention arbitraire et pour violation du droit d'être jugé dans un délai raisonnable.	
3.	1618/233/REC-23 du 25/08/2023 (Continuation)	Virgile BALLO	Procureur de la République près le TPI d'Aplahoué	Demande d'intervention de la Cour dans une procédure judiciaire	
4.	0896/152/REC-23 du 05/05/2023	Elias KOSSI EKLOU	David TETE Marius TETE	Demande d'intervention de la Cour dans un conflit entre particuliers.	
5.	0353/073/REC-23 du 17/02/2023	Joël OLAÏTAN	Juge d'instruction du 2 ^{ème} cabinet du TPI de Porto-Novo	Recours pour inconstitutionnalité d'une détention provisoire.	
6.	1255/197/REC-23 du 03/07/2023	Didier FAMBO	Procureur général près la cour d'appel de Cotonou	Recours pour violation de la présomption d'innocence, du droit à la défense et du droit à un procès équitable.	



7.	1312/202/REC-23 du 10/07/2023	Didier Abel DJIVO	Gouvernement	Recours contre le décret n°2022-685 du 30 novembre 2022 portant dissolution de la SOBEMAP pour violation de l'article 98 de la Constitution.
8.	1517/220/REC-23 du 10/08/2023	Prosper BODJRENOU	Assemblée spéciale des bureaux des deux unions professionnelles des médias du Bénin Rep/Seth Evariste HODONOU	Recours contre l'avis d'Appel à candidature pour la désignation du représentant des journalistes à la CBDH pour violation de la Constitution et de la loi n°2012-36 du 15 février 2013 portant création de la CBDH.
9.	0028/013/REC-24 du 08/01/2024 (Continuation)	Oswald AKPALI	- Assemblée nationale - Gouvernement - CENA	Recours pour incohérence entre les dispositions de l'article 132 du code électoral et de la Constitution.
10.	0179/031/REC-24 du 29/01/2024 (Continuation)	Jacques O. H. S. AYADJI	Assemblée nationale Gouvernement CENA	Recours en inconstitutionnalité de l'article 151 de la loi n°2019-43 du 15 novembre 2019 portant code électoral en République du Bénin
11.	0182/032/REC-24 du 29/01/2024 (Continuation)	Ayodélé AHOUNOU	Assan SEÏBOU Assemblée nationale	Recours en inconstitutionnalité de la proposition de loi portant révision de la Constitution



12.	2138/306/REC-23 du 22/11/2023	Karl-Charles DJIMADJA	Président du tribunal de commerce de Cotonou Secrétaire particulière du Président du tribunal de commerce de Cotonou	Recours pour violation des articles 7 de la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, 125 de la Constitution et la loi n°2001-35 du 21 février 2003, portant statut de la magistrature.	
-----	----------------------------------	--------------------------	--	--	--

Le présent rôle annule et remplace celui portant le numéro 013/CC/GEC du 02 février 2024

Cotonou, le 06 FEV 2024

Le Greffier en chef,



Sylvestre FARRA